

UNE RÉGLEMENTATION POURQUOI ?

Une réserve naturelle a pour vocation de protéger un patrimoine naturel exceptionnel et reconnu.

Pour trouver le juste équilibre entre enjeux patrimoniaux et activités humaines, une réglementation s'y applique. Elle sert de garde-fou et permet à chacun de profiter au mieux du site tout en préservant la faune, la flore, les paysages et les milieux naturels.

Les agents des réserves naturelles, de l'Office Français de la Biodiversité, de l'Office National des Forêts ou de la Gendarmerie nationale sont, entre autres, chargés de faire respecter cette réglementation.



Les chiens sont interdits, même tenus en laisse, car ils peuvent créer des dégâts chez les oiseaux nichant au sol et déranger les animaux sauvages et le bétail. Seuls les chiens de berger ou les chiens de secours peuvent être admis.



Le bivouac est toléré de 19h à 9h mais il est interdit de planter sa tente en dehors de ces horaires ou pour plusieurs jours.



Pour limiter le risque incendie, les atteintes à la flore et le dérangement de la faune, il est interdit de faire du feu.



La fleur permet à la plante de se reproduire, elle offre également une nourriture précieuse pour des espèces pollinisatrices. Couper une fleur c'est empêcher de nouvelles graines. Laissons chacun profiter de la beauté des fleurs sauvages.



Survoler la réserve naturelle avec un drone, un parapente ou tout autre aéronef est interdit pour limiter le dérangement de la faune sauvage et du bétail.



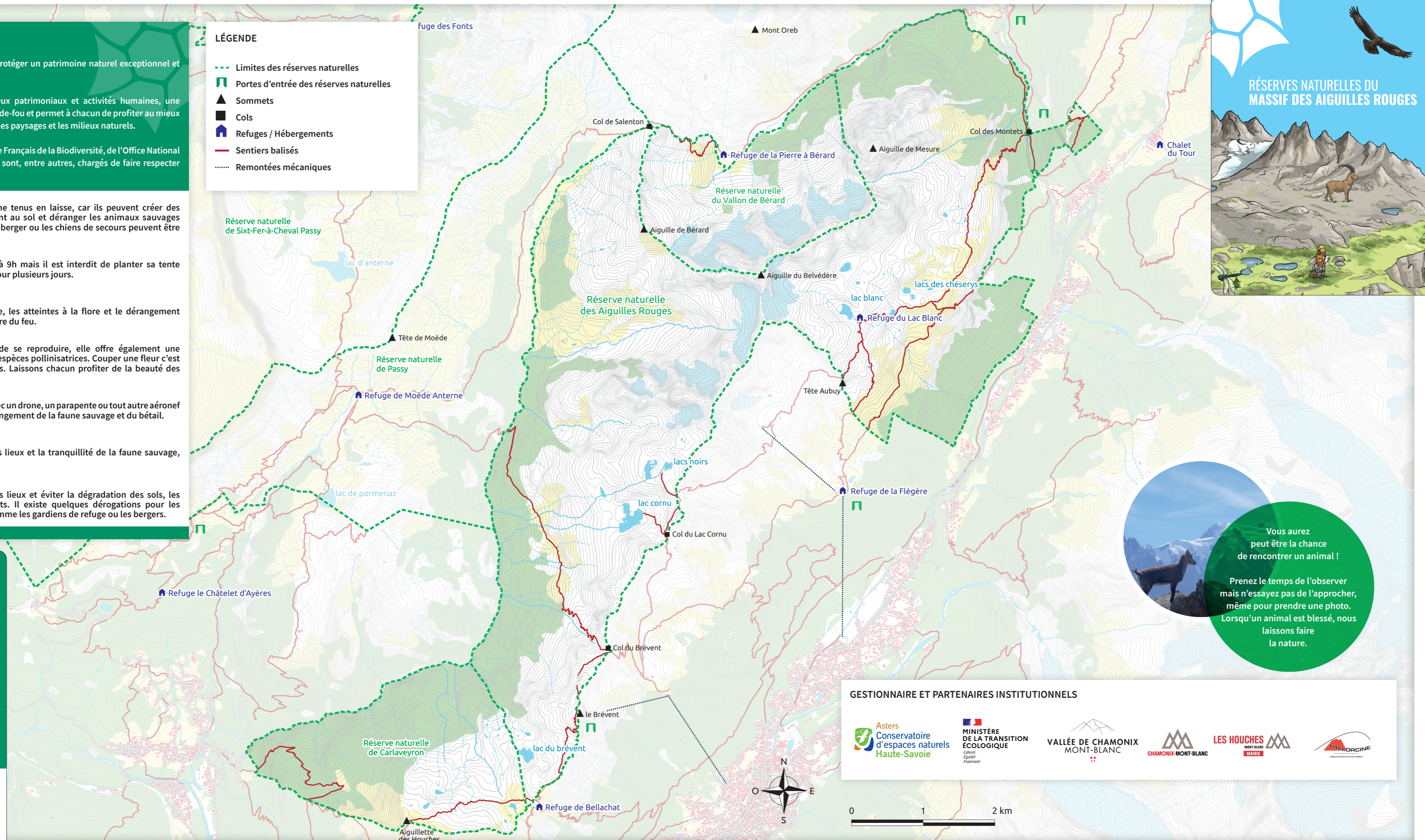
Pour respecter la quiétude des lieux et la tranquillité de la faune sauvage, le silence est de mise !



Pour respecter la quiétude des lieux et éviter la dégradation des sols, les engins motorisés sont interdits. Il existe quelques dérogations pour les secours ou certains usagers comme les gardiens de refuge ou les bergers.

LÉGENDE

- Limites des réserves naturelles
- ▣ Portes d'entrée des réserves naturelles
- ▲ Sommets
- Cols
- 🏠 Refuges / Hébergements
- Sentiers balisés
- ⋯ Remontées mécaniques



RÉSERVES NATURELLES DU MASSIF DES AIGUILLES ROUGES



Vous aurez peut être la chance de rencontrer un animal !

Prenez le temps de l'observer mais n'essayez pas de l'approcher, même pour prendre une photo. Lorsqu'un animal est blessé, nous laissons faire la nature.



www.cen-haute-savoie.org
04 50 66 47 51 | contact@cen-haute-savoie.org
www.facebook.com/rnar/

GESTIONNAIRE ET PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



AIGUILLE DU BELVÈDÈRE

AIGUILLE DE L'ENCRENAZ

FALAISE DES CHESERYS

COL DES MONTETS

Les réserves naturelles du Massif des Aiguilles Rouges, situées sur les communes de Chamonix Mont-Blanc, Les Houches et Vallorcine, sont gérées par Asters, Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie.

VOCATION D'UNE RÉSERVE NATURELLE

CONNAÎTRE

Les sciences sont des outils fondamentaux pour mieux comprendre le monde qui nous entoure et ses fragilités. La réserve naturelle est un laboratoire en plein air !

PROTÉGER

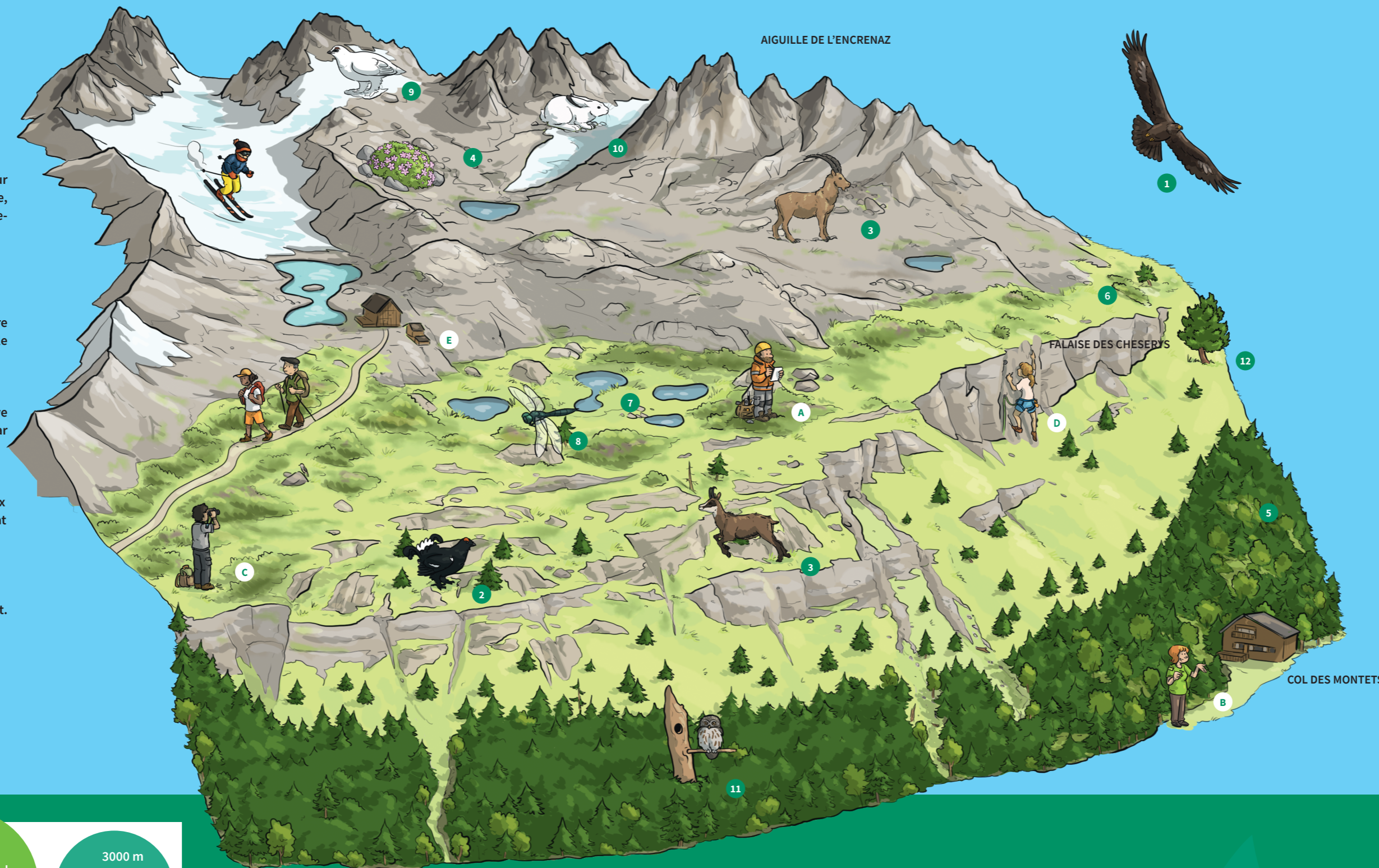
Une réglementation spécifique s'applique à chaque réserve naturelle. Le gestionnaire assure la protection de cet espace par des missions de police de l'environnement.

GÉRER

Un projet de conservation et de gestion des espèces et des milieux naturels existe sur cet espace, à la recherche d'un équilibre délicat pour les hommes et la nature.

PARTAGER

Aimer, découvrir, apprendre, respecter... cet espace est ouvert au public et entraîne les visiteurs bien au-delà de l'émerveillement.



PATRIMOINE DES RÉSERVES NATURELLES

- 1 L'aigle royal est un rapace dont l'envergure peut aller jusqu'à 2 mètres. Il règne en couple sur un territoire équivalent à 10 000 terrains de foot. Sa vue perçante et légendaire détecte les mouvements d'une proie à plus de 1 km. Ses yeux sont comme des lunettes qui grossissent 6 à 8 fois et son champ de vision est de 240°. Ce grand chasseur peut fondre sur sa proie en piqué à la vitesse de 350 km/h. Mais nul n'est parfait, il rate 9 proies sur 10 !
- 2 Le tétras-lyre, icône de la faune de montagne est un oiseau farouche qui tire son nom des plumes de sa queue, incurvées en forme de lyre ! Le mâle, ou coq, avec son plumage bleu-noir et ses caroncules rouges au-dessus de l'œil est impossible à confondre. La poule, qui élève seule ses poussins, présente un plumage moins flamboyant, de couleur brun-roux qui lui permet de se fondre dans la végétation.
- 3 On confond souvent le bouquetin femelle avec le chamois. De même corpulence et ayant tous les deux des cornes, le chamois se distingue néanmoins grâce à ses marques faciales caractéristiques : joues et dessus du museau blancs ou couleur crème.
- 4 L'androsace est une petite plante aux fleurs blanches ou rosées. Elle pousse essentiellement sur la roche nue, en altitude, dans des conditions extrêmes, groupée en tapis ou en coussins compacts qui préservent une température plus élevée dans le coussin qu'à l'extérieur.
- 5 Les forêts d'épicéas, appelées aussi « pessières », sont des zones refuges pour la faune en hiver. Peu exploitées par l'Homme et soumises aux aléas climatiques, ces forêts sont riches en arbres morts. Le bois en décomposition est un lieu de vie pour de nombreuses espèces, en particulier d'insectes.
- 6 Les landes alpines sont des milieux naturels composés de petits arbres, où le rhododendron ferrugineux, avec ses fleurs rose en début d'été, domine. On trouve également les myrtilles et autres aïrelles, qui donnent des baies colorées dont raffolent oiseaux et mammifères.
- 7 Les tourbières sont de formidables réservoirs d'eau douce. Ces zones humides se gorgent en eau à la fonte de la neige et la relâchent en période de sécheresse. Peu d'espèces vivent dans ces milieux aux conditions extrêmes, mais elles figurent bien souvent parmi les plus menacées.
- 8 La cordulie alpestre est une libellule au corps vert métallique qui apprécie les tourbières. La femelle pond ses œufs à la surface de l'eau, puis les larves se développent dans la tourbe. Menacée en France, cette cordulie trouve dans les réserves naturelles de bonnes conditions pour vivre et se reproduire.
- 9 Le lagopède alpin, appelé aussi perdrix des neiges, vit en haute altitude. Il change de couleur selon la saison pour se confondre avec son environnement. Les changements climatiques vont fortement modifier son habitat, ce qui en fait une espèce menacée dans les Alpes.
- 10 Le lièvre variable vit entre 1 500 m et 3 000 m et peut parcourir rapidement de grandes distances et des dénivelés importants. Assez difficile à observer, on peut néanmoins remarquer son passage grâce à ses empreintes en forme de « Y ».
- 11 La chouette chevêchette est la plus petite chouette d'Europe. Habitante des forêts de montagne, elle est active à l'aube et au crépuscule pour chasser car sa vue est mauvaise dans l'obscurité complète. Elle constitue des réserves de nourriture qu'elle cache dans des cavités naturelles pour les périodes trop enneigées pour chasser.
- 12 Le pin cembro ou arolle est un arbre qui se développe entre 1 700 et 2 400 mètres d'altitude, là où les hivers sont longs et rigoureux. Son cône abrite de petites graines dont les rongeurs se régalent. La reproduction des pins Cembro est assurée en partie par un oiseau, le casse-noix moucheté qui extrait les graines des cônes et les enfouit sous terre dans des cachettes. Malgré une extraordinaire mémoire, l'oiseau en oublie beaucoup, ce qui permet, quelques mois plus tard, la germination de nombreuses graines.

CHIFFRES CLEFS



ACTIVITÉS DANS LES RÉSERVES NATURELLES

- A Un comité scientifique appuie le gestionnaire des réserves naturelles pour mesurer les effets des changements climatiques sur certains milieux naturels, l'évolution des populations de Tétrasyre ou encore comprendre le fonctionnement des lacs d'altitude.
- B En partenariat avec la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc, des expositions, projections, animations, sorties et conférences sont proposées pour satisfaire les curieux de nature. Le chalet du col des Montets, situé dans un écrin de nature exceptionnel, invite à la découverte de ce patrimoine naturel.
- C L'équipe du gestionnaire de la réserve naturelle sillonne régulièrement le terrain. Suivis scientifiques, restauration de milieux naturels, surveillance et sensibilisation sont au programme.
- D La beauté des sites attire de nombreux pratiquants de sports de montagne (VTT, randonnée, escalade, parapente...). Ceux-ci doivent respecter la réglementation. Les randonneurs sont priés de rester sur les sentiers. Les grimpeurs et skieurs doivent limiter les perturbations sur les espèces sauvages, notamment en hiver. Il est donc conseillé de bien se renseigner avant de pratiquer une activité dans les réserves naturelles.
- E Emporté par une avalanche en 1986, le refuge du lac blanc a été reconstruit un peu à l'écart et accueille aujourd'hui randonneurs et visiteurs.

EN SAVOIR PLUS

www.cen-haute-savoie.org
rando.nature-haute-savoie.fr
www.facebook.com/rnna

Chalet du col des Montets :
Col des Montets - RD 1506
74400 Chamonix Mont-Blanc
T. (+33) 450 54 02 24

